

Ne pas remplir ce document si vous possédez un compte famille :

Rendez-vous directement en ligne sur le PORTAIL FAMILLE pour effectuer la mise à jour des informations



Dossier Unique d'Inscription 2020/2021

1ère INSCRIPTION AUX SERVICES (une fiche par enfant)

Tarifs, horaires et conditions d'inscription dans "informations pratiques"

Enfant hors commune ou non scolarisé à ARES : **Pour l'activité escalade remplir la fiche « inscription escalade hors commune »**

Cadre réservé à l'administration

Dossier déposé le :

Après réception et validation du DUI, l'Espace Famille vous enverra par mail un code abonné afin de créer votre COMPTE FAMILLE via le PORTAIL du site Internet de la ville et [télécharger tous les justificatifs](#) (voir informations pratiques). Vous pourrez alors accéder à la RESERVATION EN LIGNE.

Nom, Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Elémentaire Collège Classe/niveau en sept. 2020 :

X Restauration scolaire

L'inscription au restaurant scolaire est par défaut activée pour tous les enfants mais seuls les repas pris seront facturés. L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires au service de restauration scolaire n'est possible qu'avec la signature préalable du PAI rédigé avec le médecin et les autres partenaires concernés (directrice d'école, élu, responsable de la restauration). Ce PAI est valable un an. Il doit être renouvelé chaque année.

Accueil périscolaire (APS) (accueil dans les groupes scolaires)

- APS Matin et soir (forfait mensuel)
- APS Matin (forfait mensuel)
- APS Soir (forfait mensuel)
- Accueil occasionnel matin (tarification à la présence)
- Accueil occasionnel soir (tarification à la présence)

En cas d'absence prolongée et non justifiée de l'enfant, l'inscription sera automatiquement annulée.

Accueil de Loisirs (ALSH) (accueil au Domaine Lugées)

- Mercredi - journée (repas et goûter inclus)
- Mercredi matin sans repas Départ entre 11H45 et 12H00
- Mercredi matin avec repas Départ entre 13h45 et 14h00

Toute absence non justifiée ou non signalée au plus tard le vendredi à 9h00 pour le mercredi de la semaine suivante, sera facturée. En cas de maladie l'absence ne sera pas facturée sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures. Trois absences non justifiées seront susceptibles d'entraîner une exclusion temporaire afin de permettre l'accès au plus grand nombre d'enfants.

- Petites vacances (Sauf Noël) - Journée
- Vacances d'été - Journée

En cas d'annulation : 7 jours avant le premier jour de présence de l'enfant.
En cas de maladie la journée ne sera pas facturée sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.

- Sports Vacances pendant les petites vacances

Accessible aux enfants de 9 ans révolus à 12 ans
Participation obligatoire les premiers 3 jours (libre jeudi et vendredi)

Multisports Reprise à partir du 14/09/2020

Votre enfant est en CP- CE1 (un seul jour possible) : Lundi Mardi } Votre choix sera respecté selon les disponibilités.
Votre enfant est en CE2- CM1- CM2 (un seul jour possible) : Jeudi Vendredi }

Escalade du CE1 à la 6ème (7 ans au plus tard le 31 déc. de l'année scolaire en cours) Reprise à partir du 21/09/20

Mon enfant est collégien : Si vous ne possédez pas déjà de compte famille, vous devez remplir les fiches famille et enfant.